

# Gare aux tiques : comment réagir aux morsures ?

Jardinage, promenades en forêt ou dans les dunes... Ces activités de plein air exposent au risque de morsures de tiques, risque qui augmente progressivement jusque juin. Si les morsures sont inoffensives dans la plupart des cas (se manifestant par une réaction locale temporaire), la tique peut être porteuse de virus ou bactéries qu'elle transmet ainsi à la personne. La maladie de Lyme est la plus fréquente d'entre elles.

Pour éviter les morsures et leurs éventuelles conséquences sur la santé, 4 actions sont recommandées :

- **Prévenir** : en portant des vêtements couvrants les bras et les jambes et des chaussures fermées. Utilisez un répulsif pour insectes.
- **Inspecter** : après une activité « à risque », observez le corps de haut en bas et les zones de plis, dans le cou et derrière les oreilles
- **Réagir** : enlevez une tique avec une pince adaptée sans comprimer le corps. Vous pouvez aussi signaler la morsure sur le site Internet Tiquesnet.
- **Surveiller** : après avoir désinfecté la zone de morsure, continuez à la surveiller durant 30 jours. Consultez votre généraliste en cas d'apparition de symptômes (fièvre, maux de tête, douleurs articulaires) ou de rougeur grandissante.

Téléchargez [cette brochure](#) de l'AVIQ pour savoir comment prévenir et réagir face aux morsures.

## En résumé

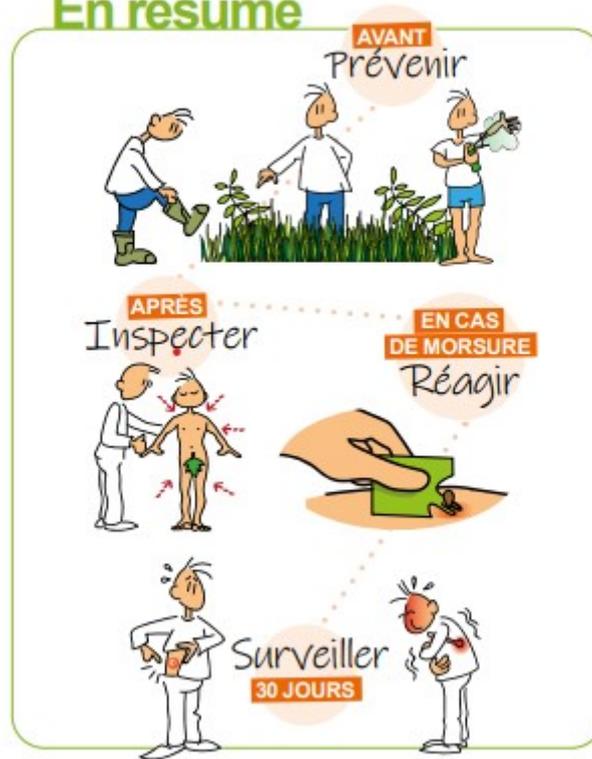


Image : brochure AVIQ

Consultez le site [tiquesnet.sciensano.be](http://tiquesnet.sciensano.be) pour en savoir plus sur les tiques et la veille réalisée par Sciensano en Belgique.

Appelez le numéro gratuit **0800 16 061**